

A.P CLEANSCARS

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

au capital social de 200 €

43 Boulevard Jean Jaures Appt 31 Résidence Jardin des Lys 97400 SAINT-DENIS

RCS Saint-Denis 941161333

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 03/11/2025

Alan Payet,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 9F Chemin des Orangers Ste Clotilde 97490 Saint-Denis, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 43 Boulevard Jean Jaures Appt 31 Résidence Jardin des Lys 97400 SAINT-DENIS à compter du 25/08/2025.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Alan Payet, Associé Unique

